



Rapport annuel sur les services-conseils
offerts aux entreprises agricoles,
administrés par les réseaux Agriconseils

2013-2014

Adopté le 24 septembre 2014

Production et publication

Publication

Coordination services-conseils
555, boulevard Roland-Therrien, bureau 110
Longueuil (Québec) J4H 4E7

Téléphone : 450 679-0540, poste 8733
Télécopieur : 450 463-5206

Courriel : info@coordination-sc.org

Sites Internet : www.clubsconseils.org
www.agricconseils.qc.ca

Recherche

Coordination services-conseils

Rédaction

Coordination services-conseils

Participation à la rédaction

Simon Marmen, UPA
Bernard Racine, MAPAQ

** Afin d'alléger la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination.*

Dépôt légal

ISBN 978-2-923996-28-8 (version imprimée)
ISBN 978-2-923996-29-5 (version PDF)

2014 Coordination services-conseils
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2014
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2014

Table des matières

Introduction	4
La Coordination services-conseils	5
Les réseaux Agriconseils	6
Liste et composition des réseaux Agriconseils	6
Le Programme services-conseils géré par les réseaux Agriconseils	8
Interventions en accueil et référencement	9
Interventions individuelles.....	9
Interventions concertées.....	10
Interventions collectives.....	10
Nouveautés	10
Les faits saillants sur les principales activités des réseaux Agriconseils	11
Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils	12
Accueil et référencement.....	12
Les aides financières attribuées par les réseaux Agriconseils	13
Les autres programmes administrés par les réseaux Agriconseils.....	14
Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles	14
Mesure spéciale sur l'utilisation rationnelle des néonicotinoïdes	14
Le portrait des aides financières par région	15
Les services-conseils utilisés par les entreprises agricoles à travers la province	17
Le pourcentage des entreprises agricoles utilisant des services-conseils	18
Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils	19
Activités collectives	19
Aide pour pallier à l'éloignement	19
Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils	20
Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations	22
Annexe 1	23
Cheminement d'une demande de services-conseils.....	23

Introduction

Les services-conseils en agriculture favorisent l'essor du secteur par l'entremise de l'amélioration de la performance des entreprises agricoles. Leur utilisation permet aux entreprises œuvrant dans ce secteur économique en constante évolution : une adaptation aux besoins du marché, une plus grande rentabilité, une meilleure compétitivité et une pérennité tout assurant la transmissibilité aux générations futures.

Les services-conseils appuient les prises de décision des gestionnaires et permettent la bonne conduite de leurs affaires. Ils doivent répondre aux besoins particuliers des entreprises tout en favorisant leur autonomie.

L'offre de services-conseils prend plusieurs formes pour l'entreprise agricole. Pensons, entre autres au conseiller en financement, au comptable-fiscaliste ou au nutritionniste, tous offrent des services-conseils aux entreprises agricoles. Toutefois, certains services-conseils sont priorisés par un intérêt stratégique. Ainsi, le présent rapport se limite principalement aux services-conseils financés par les réseaux Agriconseils, financement rendu possible par l'entremise du Programme services-conseils (PSC).

Tant en agroenvironnement, qu'en gestion ou qu'en technique de production, les services-conseils sont disponibles pour toutes les entreprises agricoles et ce, partout sur le territoire québécois. Ils sont regroupés en deux grandes catégories : les interventions individuelles et les interventions collectives.

Les interventions individuelles comprennent généralement un diagnostic, des recommandations ciblées dans un plan d'action et un suivi.

Pour leur part, les interventions collectives favorisent le transfert et le partage des connaissances à un groupe d'entreprises. Des activités collectives spécifiques permettent également le réseautage des entreprises et la comparaison entre elles.

Les réseaux Agriconseils sont la porte d'entrée de l'ensemble des services-conseils offerts aux entreprises agricoles et agroalimentaires. Ils sont également le lieu pour faire connaître les besoins futurs en matière de services-conseils agricoles.

La Coordination services-conseils

Au service des réseaux Agriconseils, la Coordination services-conseils (CSC) élabore et coordonne un ensemble de produits et services pour faciliter le travail des quatorze réseaux Agriconseils.

La CSC est mandatée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) pour assurer le bon fonctionnement des réseaux Agriconseils en leur offrant un ensemble de produits et de services. Plus précisément, les principaux mandats confiés à la CSC consistent à :

- assurer une harmonisation de l'offre de services-conseils disponibles aux entreprises agricoles et agroalimentaires par les réseaux Agriconseils;
- fournir le soutien nécessaire au bon fonctionnement des réseaux Agriconseils;
- appuyer les réseaux Agriconseils dans leur rôle de guichet unique de services-conseils et assurer l'animation et la réalisation d'activités d'opération;
- permettre aux réseaux Agriconseils de respecter le mandat qui leur est confié, tout en augmentant l'efficacité de leur administration;
- promouvoir les réseaux Agriconseils et les services-conseils;
- développer et offrir le soutien nécessaire aux outils collectifs de gestion;
- identifier les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations de l'heure en matière de services-conseils en collaboration avec les réseaux Agriconseils;
- coordonner et faciliter les échanges auprès du MAPAQ, le principal partenaire des réseaux Agriconseils.

Issu de son rapport annuel voici les principales actions réalisées par la CSC pour les réseaux Agriconseils lors de la dernière année :

- organisation de rencontres de travail et de formations pour bien outiller les présidents et les directeurs des réseaux au niveau de l'administration des programmes (3 rencontres provinciales et 8 conférences téléphoniques);
- appui aux réseaux dans l'élaboration d'un modèle d'offre de service harmonisée, dans le but d'optimiser l'offre et l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles;
- informations aux dispensateurs et incitation à développer des services-conseils auprès des producteurs agricoles. C'est dans cette optique que la CSC accompagne les réseaux et offre un service en communication;
- réponses aux besoins en matière de gestion administrative des réseaux Agriconseils, en gérant et améliorant l'outil Prextra.

Afin de dresser un bilan de l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles ayant bénéficiées d'une aide financière administrée par les réseaux, la CSC produit à tous les ans, conformément aux attentes prévues à la convention, un rapport complémentaire à son rapport annuel. Les pages qui suivent permettront aux lecteurs de constater cette utilisation.

Les réseaux Agriconseils

Des réseaux Agriconseils au service des producteurs agricoles du Québec!

Présents dans les quatorze régions du territoire québécois, les réseaux Agriconseils sont mandatés par le MAPAQ pour développer les services-conseils agricoles. Ils administrent les aides financières afin de faciliter l'accès à ces services. Un numéro sans frais unique permet aux entreprises agricoles de rejoindre facilement le réseau Agriconseils de leur région : **1 866 680-1858**.

La mission des réseaux Agriconseils est de rendre accessibles des services-conseils répondant aux besoins spécifiques des entreprises agricoles et agroalimentaires tout en favorisant l'autonomie de ces entreprises. Les réseaux Agriconseils visent à rassembler au sein d'un guichet régional unique, une offre adaptée et diversifiée de services-conseils pour appuyer les entreprises agricoles et agroalimentaires dans la gestion de leur entreprise.

Les principaux mandats des réseaux Agriconseils sont :

- d'établir une offre de services-conseils dans le cadre d'une approche d'affaires et en réponse aux besoins des entreprises agricoles et agroalimentaires de leur région;
- d'encourager une concertation avec les divers intervenants de la région dans le but d'établir des partenariats stratégiques contribuant à l'essor du secteur des services-conseils;
- de référer les entreprises agricoles et agroalimentaires vers les dispensateurs de services-conseils;
- de promouvoir l'approche multidisciplinaire dans la livraison des services-conseils;
- d'administrer les aides financières gouvernementales destinées aux services-conseils;
- d'exercer un rôle de suivi à la qualité des services-conseils offerts à la clientèle.

Liste et composition des réseaux Agriconseils

Les réseaux Agriconseils sont des organismes autonomes à but non lucratif. Les conseils d'administration des quatorze réseaux sont composés de producteurs agricoles, en majorité, de représentants du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec et de conseillers agricoles. Des partenaires du milieu agricole et du milieu régional complètent la composition des conseils d'administration.

Le tableau qui suit présente la liste des quatorze réseaux Agriconseils au Québec et décrit sommairement leur composition. Il est possible de consulter la liste complète des administrateurs sur le site Internet des réseaux Agriconseils. Les rapports annuels des réseaux, détaillant par région l'utilisation des services-conseils par les entreprises agricoles, se trouvent également sur le site Web www.agriconseils.qc.ca.

Tableau 1 : Liste des réseaux Agriconseils au Québec et de leurs représentants*

Réseau	Président	Directeur	Nombre d'administrateurs
Abitibi-Témiscamingue	Rolland Dumais	Véronique Marseille	10
Bas-Saint-Laurent	Louis-J. Desjardins	Corine Pelletier	11
Capitale-Nationale et Côte-Nord	Luce Bélanger	Sylvain Leclerc	11
Centre-du-Québec	Louise Turcotte	Josée Maheux	10
Chaudière-Appalaches	Patrice Martel	Martin Larivière	13
Estrie	Réal Marcoux	Sylvie Tardif	11
Gaspésie-Les Îles	Sylvain Arbour	Sara Mc Innes	9
Laurentides	Richard Maheu	Louissette Rougeau	11
Mauricie	Martin Caron	Anne Gagné	9
Montérégie-Est	Claude Lapointe	Karl Hébert	11
Montérégie-Ouest	Serge Beaulieu	Pierre Desrosiers	9
Montréal-Laval-Lanaudière	Gilbert Mathieu	Guylaine Coulombe	10
Outaouais	Diane Clément	Ann Lévesque	10
Saguenay-Lac-Saint-Jean	Christian Taillon	Michaël Thibeault	11

* Au 31 mars 2014.

Le Programme services-conseils géré par les réseaux Agriconseils

L'entrée en vigueur de Cultivons l'avenir 2¹ a donné l'occasion au MAPAQ d'amener une nouveauté en matière d'aide financière pour les services-conseils aux entreprises agricoles. En effet, en mars 2013, différents programmes de soutien aux services-conseils techniques, en gestion, en agroenvironnement ainsi qu'en relève et établissement venaient à échéance. Il fut alors décidé qu'un seul programme prendrait dorénavant le relais, donnant ainsi forme au Programme services-conseils (PSC).

L'objectif du PSC demeure la pérennité et l'accroissement de la performance des entreprises agricoles et agroalimentaires du Québec. Il aspire à ce qu'un plus grand nombre d'entreprises reçoivent, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, un large éventail de services-conseils destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires.

L'aide financière offerte permet aux entreprises de profiter, sur une base individuelle, de services-conseils dans les domaines de l'agroenvironnement, de la gestion et en technique. Elle est également offerte à des groupes d'entreprises qui poursuivent des buts collectifs, plus particulièrement des objectifs de transfert et de partage de connaissances. Le PSC est en vigueur jusqu'au 31 mars 2018. La clientèle agricole et agroalimentaire peut interpeller le programme dans tous les domaines d'intervention. Il existe toutefois des montants maximaux d'aide financière qu'une entreprise peut se prévaloir par domaine et pour l'ensemble du programme.

Tableau 2 : Vue d'ensemble du PSC et aides financières disponibles

Domaine d'intervention	Aide financière maximale par entreprise pour la durée du programme	Enveloppe budgétaire maximale par entreprise pour la durée du programme	
Agroenvironnement	12 500 \$	20 000 \$	Majorée de 10 000 \$*
Gestion	15 000 \$		
Technique	10 000 \$		
Interventions concertées**	n. a.		
Bonification des services-conseils**	n. a.		
Multidisciplinaire	2 500 \$		

* Peut être bonifiée lorsque les services-conseils sont offerts selon une approche multidisciplinaire, et ce jusqu'à un maximum de 30 000 \$.

** Il est à noter que les aides versées pour les interventions concertées et la bonification des services-conseils sont déduites de l'enveloppe dédiée par entreprise agricole.

Les prochains paragraphes présentent avec plus de précisions les différentes interventions et domaines du programme. Vous trouverez en annexe 1 le cheminement type de la démarche d'une demande d'aide financière de l'entreprise agricole.

¹ L'accord bilatéral Canada-Québec Cultivons l'avenir 2 est en vigueur depuis août 2013 et prendra échéance en mars 2018. Il comporte divers programmes totalisant 293 M\$, dont près du tiers des fonds alloués sont dédiés à l'accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires et à l'appui à l'offre de services-conseils.

Interventions en accueil et référencement

Le PSC encourage une approche intégrant les activités d'accueil et de référencement des entreprises agricoles et agroalimentaires. Cette étape préalable aux services-conseils est prise en charge par les réseaux Agriconseils. Par l'entremise de ces activités, les réseaux déterminent les besoins des producteurs et les guident vers les dispensateurs de services-conseils appropriés. Les réseaux Agriconseils reçoivent une rémunération à chaque inscription d'accueil et référencement.

Interventions individuelles

Les interventions individuelles contribuent à répondre aux besoins particuliers des entreprises agricoles, à favoriser l'autonomie des gestionnaires et à promouvoir l'approche multidisciplinaire en matière de services-conseils. Elles comprennent un diagnostic, des recommandations ciblées dans un plan d'action ainsi qu'un accompagnement et suivi auprès de l'entreprise. Ces interventions individuelles s'inscrivent dans un projet d'entreprise comportant un objectif délimité dans le temps par un début et une fin. Par le truchement du PSC, les entreprises agricoles et agroalimentaires peuvent bénéficier de services-conseils admissibles dans différents domaines d'intervention :

- **Agroenvironnement**

Les services-conseils en agroenvironnement visent à accroître, à la ferme, l'adoption de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Ils ont pour finalité de soutenir la mise en œuvre d'actions agroenvironnementales découlant du plan d'action, du Plan d'accompagnement agroenvironnemental (PAA). De manière plus spécifique, les services-conseils admissibles sont : le PAA, l'accompagnement et le suivi ainsi que l'évaluation détaillée et ciblée (EDC).

- **Gestion**

Les services-conseils en gestion visent à améliorer les performances technico-économiques et financières des entreprises agricoles. Les activités admissibles en gestion comprennent les diagnostics, les plans d'exploitation, les plans d'affaires, la collaboration interprofessionnelle ainsi que l'accompagnement et le suivi. En 2013-2014, de nouvelles activités ont été ajoutées en gestion des ressources humaines, en soutien aux gestionnaires et aux équipes de direction.

- **Technique**

Les services-conseils techniques comprennent une ou plusieurs interventions effectuées dans une démarche de diagnostic, de recommandations, d'accompagnement et de suivi de l'entreprise pour la mise en œuvre des recommandations. Ce type de services-conseils regroupe trois secteurs d'intervention : la régie d'élevage, la régie des cultures ainsi que la transformation et l'agrotourisme.

- **Bonification du réseau**

La bonification du réseau représente l'aide financière en supplément aux aides minimales offertes par le PSC, pour les domaines de la gestion et en technique. Cette bonification permet aux réseaux Agriconseils de répondre à des besoins particuliers de leur région.

- **Collaboration interprofessionnelle**

Le PSC encourage l'approche multidisciplinaire auprès des entreprises agricoles pour certains services-conseils, notamment pour les plans de transfert. Cette collaboration interprofessionnelle, impliquant au moins deux conseillers de champs d'expertise

différents, vise à concilier les perspectives des conseillers afin de guider l'entreprise dans sa prise de décision. Les rencontres multidisciplinaires, autrefois disponibles uniquement aux clients de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, sont maintenant accessibles à tous.

- **Éloignement**

Le PSC alloue une aide financière complémentaire pour pallier à l'éloignement. Cela permet aux entreprises agricoles des régions plus éloignées d'obtenir des services-conseils de pointe offerts par des dispensateurs hors de leur région. Bien que cette aide soit soumise à des conditions particulières, elle évite que l'entreprise agricole soit pénalisée par des frais de transport importants. Le programme propose une uniformisation au niveau provincial dans l'application de cette disposition.

Interventions concertées

Les interventions concertées sont des initiatives particulières en services-conseils soutenues par d'autres mesures d'aide financière. Pour l'année financière 2013-2014, le Réseau d'avertissement phytosanitaire (RAP) et le projet-pilote Bovi-Expert sont considérés à titre d'intervention concertée :

- **Réseau avertissement phytosanitaire**

Le RAP vise à assurer le transfert d'information concernant le dépistage et l'évolution des ennemis des cultures reconnus pour leur potentiel à engendrer des pertes économiques au sein des principales productions végétales du Québec. Les informations transmises alimentent les différents réseaux (RAP) mis de l'avant par le MAPAQ et contribuent à l'analyse de la production d'avertissements phytosanitaires sur les ennemis des cultures et sur les meilleures stratégies de lutte intégrée à utiliser. Dans le but d'encourager le partage de l'information, une aide financière peut être accordée pour le transfert des données de dépistage en production horticole et de petits fruits.

- **Bovi-Expert**

Dans le cadre de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles, le MAPAQ a mis en œuvre, en octobre 2011, un projet-pilote de services-conseils pour les entreprises qui œuvrent en bovins de boucherie. Ce projet a permis de constituer un réseau de conseillers en production bovine regroupés sous le nom de Bovi-Expert. Ces conseillers se sont vu confier le mandat d'offrir des services-conseils en gestion technique de l'élevage ainsi que le transfert des dossiers du Programme d'analyse des troupeaux de boucherie du Québec (PATBQ) du MAPAQ.

Interventions collectives

Globalement, les activités collectives sont des journées d'information et des analyses de groupe. L'objectif poursuivi par ces activités est de favoriser, par exemple, le transfert, le partage des connaissances, le réseautage ou la comparaison entre entreprise.

Nouveautés

- Un unique programme qui comporte plusieurs domaines d'activités en services-conseils;
- Un encouragement concret à une plus grande collaboration interprofessionnelle entre les dispensateurs qui travaillent sur un projet commun auprès d'une entreprise agricole;
- Un portefeuille d'aides financières pour des services-conseils disponibles aux entreprises agricoles du Québec, à partir duquel celles-ci choisissent les services-conseils appropriés, offerts par leur réseau Agriconseils.

Les faits saillants sur les principales activités des réseaux Agriconseils

Le tableau qui suit permet de constater le nombre d'entreprises agricoles ou le nombre d'activités en lien avec les aides financières versées grâce aux réseaux Agriconseils.

Tableau 3 : Faits saillants des principales activités des réseaux Agriconseils

	2013-2014	2012-2013
Nombre d'entreprises accompagnées (sans doublons)	7 769	11 366
Nombre d'accueils et de référencement	989	648
Nombre de collaborations interprofessionnelles	68	-
Nombre d'activités collectives	277	328
Aides financières versées au PSC	13 311 129 \$	18 966 020 \$

On constate des différences notables, pour les deux années présentées, entre le nombre d'entreprises accompagnées et les aides financières versées. La diminution observée pour le nombre d'entreprises accompagnées et les aides financières versées au PSC sont une conséquence directe du changement de mode de rémunération pour les services-conseils en agroenvironnement. Ces changements sont expliqués avec plus de détails dans la section « Les aides financières attribuées par les réseaux Agriconseils » du présent rapport.

Les aides financières reçues par les réseaux Agriconseils

Pour soutenir financièrement les réseaux Agriconseils dans leurs différents mandats, le MAPAQ rémunère ceux-ci pour les accueils et référencement effectués auprès de la clientèle agricole et pour l'administration des programmes qui leur sont confiés. De cette manière, le MAPAQ confie à chacun des réseaux Agriconseils la responsabilité et la marge de manœuvre liée à l'organisation d'une offre de service en matière de services-conseils.

Accueil et référencement

En 2013-2014, les quatorze réseaux Agriconseils ont réalisé, dans le cadre du PSC, 989 accueils et référencement. Ce chiffre a presque doublé depuis 2009-2010, année d'implantation de ces activités. Cette augmentation est une conséquence directe de la notoriété grandissante des réseaux Agriconseils auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Pour les années financières 2010 et 2011, le nombre d'accueils et référencement élevé s'explique par la mise en place du Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles. Les entreprises agricoles bénéficiant de ce programme étaient invitées à contacter leur réseau pour obtenir une liste de dispensateurs disponibles à offrir les services-conseils.

Tableau 4 : Nombre d'accueils et de référencement

Région	Nombre d'accueils et de référencement				
	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Abitibi-Témiscamingue	70	46	82	122	69
Bas-Saint-Laurent	25	35	40	13	3
Capitale-Nationale et Côte-Nord	64	27	48	29	32
Centre-du-Québec	62	72	108	55	28
Chaudière-Appalaches	129	99	117	124	125
Estrie	20	32	59	68	23
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	21	12	14	5	11
Laurentides	70	26	40	35	23
Mauricie	74	42	73	59	32
Montérégie-Est	67	102	151	122	76
Montérégie-Ouest	201	109	137	134	101
Montréal-Laval-Lanaudière	52	14	36	31	17
Outaouais	92	17	30	30	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	42	15	20	32	23
Total	989	648	955	859	572

Les aides financières attribuées par les réseaux Agriconseils

En 2013-2014, c'est plus de 13 M\$ qui ont été versés par les réseaux Agriconseils dans le cadre du PSC. Le tableau 5 présente l'ensemble de l'aide financière pour les différents domaines du programme. Il permet également de comparer les résultats de l'année qui vient de se terminer avec l'an dernier, même si le PSC n'était pas encore en vigueur. Les principales différences se situent au niveau de l'agroenvironnement, de la gestion et de Bovi-Expert.

Au regard de l'agroenvironnement, la modification des aides financières administrées par les réseaux Agriconseils explique la situation. Plus de 5 M\$ ont été remis aux clubs-conseils en agroenvironnement (CCAÉ), en plus des sommes versées par les réseaux aux dispensateurs en agroenvironnement (tableau 5) par l'entremise du programme Prime-Vert du MAPAQ. Ces montants proviennent d'une entente prise avec les représentants des CCAÉ pour soutenir ces organisations dans le repositionnement de leur offre de service.

En ce qui concerne la gestion, le Programme d'appui au développement des entreprises agricoles (PADEA) s'est terminé en avril 2013. Pour les dispensateurs touchés, il était primordial de clore tous les travaux en cours pour éviter de laisser la clientèle dans l'attente du nouveau programme. On remarque régulièrement un achalandage plus élevé au programme lorsqu'il y a migration vers une génération suivante.

Les aides financières dédiées aux entreprises en bovins de boucherie par le programme Bovi-Expert sont toujours en légère croissance depuis la mise en place de ce projet-pilote. L'objectif final de ce programme est de stimuler l'intérêt de ces entreprises pour les services-conseils. Historiquement, ceux-ci utilisaient peu les services-conseils.

Tableau 5 : Aides financières attribuées par le PSC

PSC	2013-2014	2012-2013
Agroenvironnement	4 330 121 \$	9 182 417 \$
Gestion	4 802 360 \$	5 751 708 \$
Technique (et bonification du réseau)	2 374 147 \$	2 426 145 \$
Collaboration interprofessionnelle	34 000 \$	-
Activités collectives	464 432 \$	515 345 \$
Éloignement	181 966 \$	160 321 \$
Réseau d'avertissement phytosanitaire	535 283 \$	490 716 \$
Bovi-Expert	588 820 \$	439 368 \$
Sous-Total	13 311 129 \$	18 966 020 \$
Prime-Vert (agroenvironnement CCAÉ)		
Aide à la transition	4 219 000 \$	-
Prime au développement des affaires	1 676 113 \$	-
Total	19 206 242 \$	18 966 020 \$

Les autres programmes administrés par les réseaux Agriconseils

Le MAPAQ mandate les réseaux Agriconseils pour la gestion d'autres budgets en lien avec les services-conseils : le Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles (Stratégie) et la mesure spéciale sur l'utilisation rationnelle des néonicotinoïdes.

Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie de soutien à l'adaptation des entreprises agricoles

Mis en place à l'automne 2010, ce programme vise à bonifier l'aide offerte par le PSC. Il poursuit notamment l'établissement d'un diagnostic et d'un plan d'action pour améliorer les performances techniques, économiques et financières des entreprises agricoles. Ce programme s'adresse aux entreprises en difficulté financière et actives dans les productions visées par un plan de redressement des interventions en matière de gestion des risques agricoles. Ce programme devait se terminer en mars 2014 (pour la bonification des services-conseils) mais il sera prolongé jusqu'en mars 2016.

En 2013-2014, c'est 992 entreprises agricoles qui ont profité d'une aide financière de la Stratégie, comparativement à 1 141 entreprises en 2012-2013. C'est en 2012-2013 que la plus forte demande était enregistrée. Les entreprises visées se sont prévaluées du programme peu après sa mise en place et c'est pour cette raison que le nombre d'entreprises est à la baisse et le sera pour les années restantes du programme. À noter que la région de l'Abitibi-Témiscamingue utilise un programme régional pour appuyer les entreprises agricoles de cette région au regard de la Stratégie.

Tableau 6 : Aides financières attribuées par la Stratégie

	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011
Bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie	1 910 849 \$	2 535 764 \$	1 737 111 \$	93 840 \$
Programme régional de soutien au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Abitibi	209 712 \$	257 734 \$	309 433 \$	261 683 \$

Mesure spéciale sur l'utilisation rationnelle des néonicotinoïdes

Préoccupé par l'utilisation des semences traitées aux néonicotinoïdes et par ses conséquences possibles sur les colonies d'abeilles et autres pollinisateurs, le MAPAQ a mis en place une mesure spéciale. Dans le cadre du programme Prime-Vert, une aide financière a ainsi été mise en place pour appuyer le diagnostic et le dépistage des insectes ravageurs du sol dans un contexte d'utilisation raisonnée des semences traitées aux néonicotinoïdes pour la production du maïs et du soya.

Depuis l'automne 2013, les réseaux Agriconseils ont distribué 95 812 \$ à 123 entreprises grâce à cette mesure spéciale.

Le portrait des aides financières par région

Cette section permet de constater la distribution des aides financières par chacun des réseaux, et ce pour les deux principaux programmes administrés en 2013-2014.

Pour simplifier la lecture du tableau qui concerne le PSC, certains services y sont présentés de façon agglomérée. Plus précisément, la colonne « Gestion/Coll. inter. » inclut la gestion et la collaboration interprofessionnelle. La colonne « Technique » englobe les services-conseils techniques, la bonification du réseau, les activités collectives et le remboursement pour l'éloignement. Finalement, la colonne « Interventions concertées » comprend le RAP ainsi que les services-conseils en bovins de boucherie (Bovi-Expert et PAPEB).

Tableau 7 : Programme services-conseils

Région	2013-2014				Total
	Agroenvironnement	Gestion/ Coll. inter.	Technique	Interventions concertées	
Abitibi-Témiscamingue	89 061 \$	207 837 \$	126 033 \$	76 803 \$	499 734 \$
Bas-Saint-Laurent	456 908 \$	520 668 \$	286 840 \$	118 679 \$	1 383 095 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	122 935 \$	141 424 \$	158 865 \$	72 696 \$	495 920 \$
Centre-du-Québec	405 448 \$	678 496 \$	270 528 \$	95 644 \$	1 450 115 \$
Chaudière-Appalaches	828 207 \$	1 175 812 \$	547 012 \$	148 985 \$	2 700 016 \$
Estrie	298 796 \$	324 419 \$	168 277 \$	83 638 \$	875 130 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	40 961 \$	18 375 \$	54 006 \$	21 542 \$	134 885 \$
Laurentides	160 283 \$	87 096 \$	169 992 \$	95 203 \$	512 574 \$
Mauricie	136 988 \$	238 170 \$	122 138 \$	23 871 \$	521 168 \$
Montérégie-Est	920 027 \$	503 059 \$	269 615 \$	93 786 \$	1 786 484 \$
Montérégie-Ouest	393 945 \$	295 620 \$	215 799 \$	104 706 \$	1 010 070 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	184 649 \$	201 871 \$	197 457 \$	71 895 \$	655 872 \$
Outaouais	94 583 \$	104 615 \$	104 559 \$	53 684 \$	357 441 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	197 329 \$	338 896 \$	329 428 \$	62 971 \$	928 624 \$
Total	4 330 121 \$	4 836 360 \$	3 020 545 \$	1 124 104 \$	13 311 129 \$

Tableau 8 : Programme de bonification de l'aide aux services-conseils de la Stratégie

Région	2013-2014			
	Technique	Gestion	Éloignement	Total
Abitibi-Témiscamingue*	58 392 \$	99 935 \$	51 385 \$ \$	209 712 \$
Bas-Saint-Laurent	64 244 \$	120 825 \$	4 859 \$	189 929 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	10 641 \$	51 860 \$	1 394 \$	63 895 \$
Centre-du-Québec	97 307 \$	207 258 \$	239 \$	304 804 \$
Chaudière-Appalaches	135 672 \$	465 207 \$	0 \$	600 878 \$
Estrie	79 006 \$	113 316 \$	350 \$	192 673 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	3 402 \$	8 590 \$	5 738 \$	17 730 \$
Laurentides	6 435 \$	16 862 \$	1 994 \$	25 290 \$
Mauricie	18 876 \$	72 378 \$	644 \$	91 898 \$
Montréal-Est	12 354 \$	130 868 \$	74 \$	143 296 \$
Montréal-Ouest	14 570 \$	43 244 \$	0 \$	57 814 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	18 491 \$	49 686 \$	2 095 \$	70 271 \$
Outaouais	23 714 \$	55 444 \$	8 588 \$	87 746 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	16 220 \$	48 346 \$	59 \$	64 626 \$
Total	500 932 \$	1 383 883 \$	26 034 \$	1 910 849 \$

* Les aides financières du programme régional de l'Abitibi ne sont pas incluses dans le total de ce tableau.

Les services-conseils utilisés par les entreprises agricoles à travers la province

Le tableau qui suit permet de constater l'adhésion des entreprises agricoles par région aux trois programmes précités. En 2013-2014, on constate une diminution du nombre d'entreprises ayant utilisé les programmes, par rapport à 2012-2013 où 11 366 entreprises y avaient eu recours. Cette baisse considérable s'explique par une révision des manières d'attribution des aides financières, notamment en ce qui a trait aux principaux dispensateurs de services-conseils en agroenvironnement, les CCAE.

Tableau 9 : Nombre de clients des principaux programmes administrés par les réseaux Agriconseils

Région	Nombre de clients 2013-2014		
	Tous les programmes	PSC	Stratégie/ PRSDAA
Abitibi-Témiscamingue	286	273	118
Bas-Saint-Laurent	679	666	99
Capitale-Nationale et Côte-Nord	305	304	32
Centre-du-Québec	874	864	132
Chaudière-Appalaches	1473	1 467	299
Estrie	579	572	83
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	70	69	10
Laurentides	320	318	21
Mauricie	286	285	48
Montérégie-Est	1158	1 155	88
Montérégie-Ouest	618	615	40
Montréal-Laval-Lanaudière	369	368	45
Outaouais	203	202	42
Saguenay-Lac-Saint-Jean	549	548	41
Total	7 769	7 706	1 098

Le pourcentage des entreprises agricoles utilisant des services-conseils

Le tableau ci-dessous nous démontre qu'en 2013-2014, trois régions se démarquent dans l'utilisation des services-conseils subventionnés par les entreprises agricoles. Le Bas-Saint-Laurent, l'Abitibi-Témiscamingue et le Saguenay-Lac-Saint-Jean ont ainsi enregistré respectivement des taux de 48 %, 33 % et 45 %. Historiquement, l'utilisation des services-conseils au Bas-Saint-Laurent et au Saguenay-Lac-Saint-Jean a toujours été plus importante. On y remarque également un pourcentage élevé en Abitibi-Témiscamingue pour la Stratégie/PRSDAAT. Notons que cette région dispose d'un programme particulier similaire à la Stratégie mais qui s'adresse à toutes les entreprises agricoles, et ce peu importe leur production. Cette situation explique le pourcentage élevé par rapport aux autres régions.

Tableau 10 : Pourcentage des entreprises agricoles utilisatrices des programmes administrés par les réseaux Agriconseils

	Pourcentage des entreprises agricoles qui ont utilisés les principaux programmes d'aide financière		
	Tous les programmes	PSC	Stratégie/ PRSDAA
Abitibi-Témiscamingue	48 %	46 %	20 %
Bas-Saint-Laurent	33 %	32 %	5 %
Capitale-Nationale et Côte-Nord	27 %	27 %	3 %
Centre-du-Québec	27 %	27 %	4 %
Chaudière-Appalaches	27 %	27 %	5 %
Estrie	23 %	22 %	3 %
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	27 %	27 %	4 %
Laurentides	25 %	25 %	2 %
Mauricie	28 %	28 %	5 %
Montérégie-Est	27 %	27 %	2 %
Montérégie-Ouest	22 %	22 %	1 %
Montréal-Laval-Lanaudière	22 %	22 %	3 %
Outaouais	23 %	22 %	5 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	45 %	45 %	3 %
Moyenne	27 %	27 %	5 %

Les aides financières versées aux dispensateurs de services-conseils

Ces aides financières sont versées directement aux promoteurs de ces activités à condition que des entreprises agricoles en bénéficient directement ou indirectement.

Activités collectives

L'activité ou l'intervention collective est une activité structurée proposée à un groupe d'entreprises agricoles et dont l'objectif est de favoriser le transfert et le partage des connaissances, le réseautage des entreprises et la comparaison entre elles. Ces activités sont en lien avec les services-conseils ou contribuent à leur promotion. Les activités admissibles sont : des conférences, des colloques, des journées d'information ou de démonstration à la ferme. Sont aussi admissibles les analyses de groupe technico-économiques. Pour ces activités, ce sont des dispensateurs reconnus par les réseaux ou des associations ou regroupement d'entreprises qui peuvent bénéficier d'aides financières pour l'organisation et la diffusion des activités.

Aide pour pallier à l'éloignement

Selon les principes d'accessibilité et d'équité, une entreprise agricole a droit à des services-conseils où qu'elle soit au Québec, et ce à des coûts comparables. Avec la mise en place du PSC une politique provinciale a été instaurée pour en faciliter sa gestion et tout particulièrement pour les dispensateurs qui couvrent plusieurs régions du Québec.

Tableau 11 : Aides financières pour les activités collectives et l'éloignement

Région	Activité collective		Aide financière pour l'éloignement
	Aide financière	Nombre	
Abitibi-Témiscamingue	39 344 \$	11	23 217 \$
Bas-Saint-Laurent	78 434 \$	35	32 227 \$
Capitale-Nationale et Côte-Nord	15 212 \$	21	12 512 \$
Centre-du-Québec	28 901 \$	29	1 648 \$
Chaudière-Appalaches	96 864 \$	45	7 773 \$
Estrie	35 521 \$	27	3 733 \$
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	13 219 \$	13	20 219 \$
Laurentides	15 905 \$	11	12 939 \$
Mauricie	14 144 \$	14	337 \$
Montérégie-Est	21 151 \$	10	2 267 \$
Montérégie-Ouest	16 963 \$	18	993 \$
Montréal-Laval-Lanaudière	29 959 \$	14	558 \$
Outaouais	12 864 \$	5	26 908 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	45 952 \$	24	36 636 \$
Total	464 432 \$	277	181 966 \$

Le portrait des conseillers inscrits aux réseaux Agriconseils

Les conseillers agricoles sont à la base des services-conseils. Un conseiller agricole est une personne qualifiée, qui dans le respect de son champ de compétences et en conformité avec les lois professionnelles, offre un service-conseil aux entreprises agricoles. Pour les réseaux Agriconseils, une organisation qui regroupe des conseillers agricoles est un dispensateur de services-conseils.

Les dispensateurs et les conseillers agricoles doivent s'inscrire auprès du réseau de leur région et compléter l'*Entente d'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils aux entreprises agricoles et agroalimentaires*. Cette entente a pour objectif d'établir l'admissibilité d'un dispensateur de services-conseils et de déterminer les obligations qui en découlent autant pour les réseaux que pour les dispensateurs.

La figure 1 ci-dessous présente l'ensemble des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils. La spécialité « Autre » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, médecins vétérinaires, fiscalistes et autres. Plusieurs conseillers n'ont aucune profession d'inscrite à leur dossier.

Figure 1 : Portrait provincial des professionnels inscrits aux réseaux Agriconseils

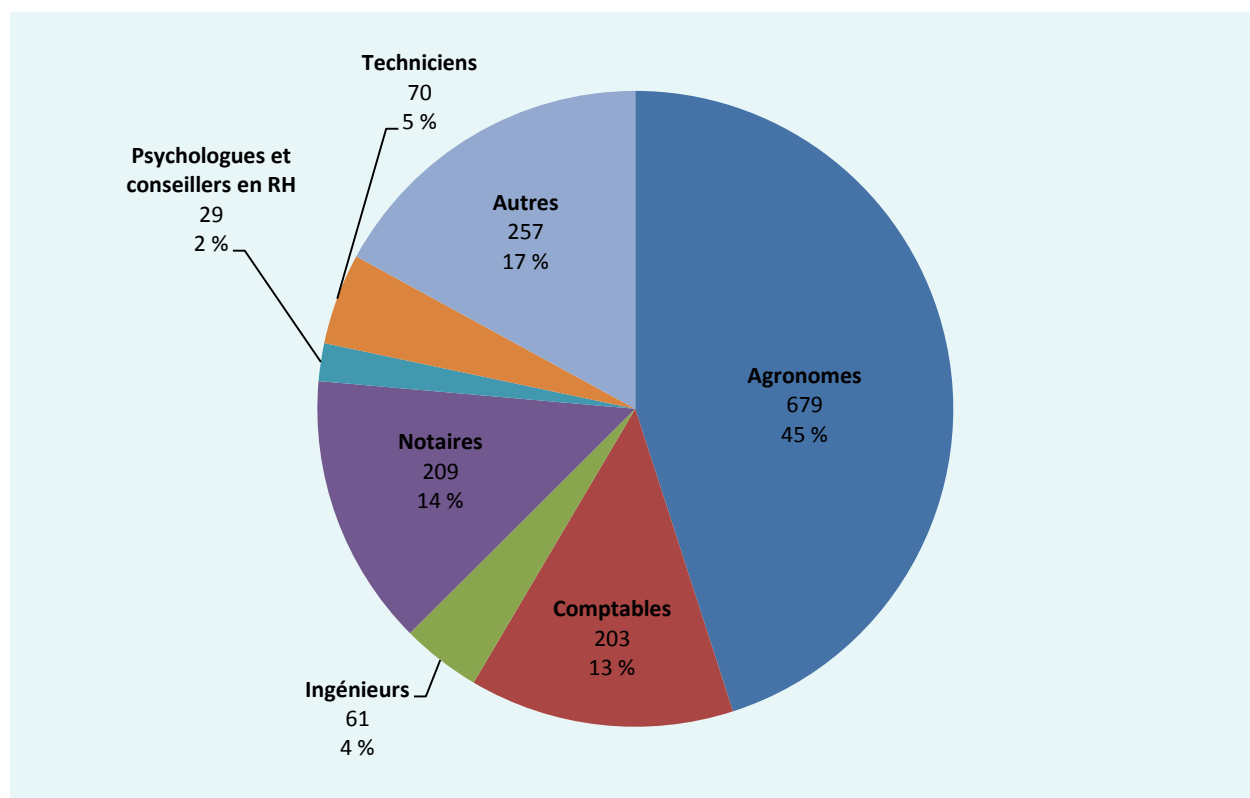


Tableau 12 : Portrait régional des dispensateurs et des conseillers inscrits au réseau

Région	Nombre*		Spécialité des conseillers						
	Dispensateur	Conseiller	Agronome	Comptable	Ingénieur	Notaire	Psychologue /conseiller en RH	Technicien	Autre**
Abitibi-Témiscamingue	28	49	12	11	-	18	3	-	5
Bas-Saint-Laurent	40	120	44	26	2	19	1	2	26
Capitale-Nationale et Côte-Nord	59	119	52	16	5	15	2	7	22
Centre-du-Québec	69	151	65	22	8	25	3	2	26
Chaudière-Appalaches	103	237	106	28	10	44	2	34	13
Estrie	46	83	25	10	10	9	2	3	24
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	19	32	3	12	-	9	-	-	8
Laurentides	23	38	17	1	3	3	-	1	13
Mauricie	58	109	32	18	1	25	2	2	29
Montérégie-Est	86	204	128	12	13	6	3	15	27
Montérégie-Ouest	87	179	96	33	4	19	2		25
Montréal-Laval-Lanaudière	41	78	41	7	1	8	3	1	17
Outaouais	23	25	10	1	1	2	1	1	9
Saguenay-Lac-Saint-Jean	33	84	48	6	3	7	5	2	13
Total	715	1508	679	203	61	209	29	70	257

* En date du 29 août 2014.

** La spécialité « Autre » regroupe les professions suivantes : administrateurs agréés, médecins vétérinaires, fiscalistes et autres. Plusieurs conseillers n'ont aucune profession d'inscrite à leur dossier.

Les besoins, les enjeux en émergence et les préoccupations

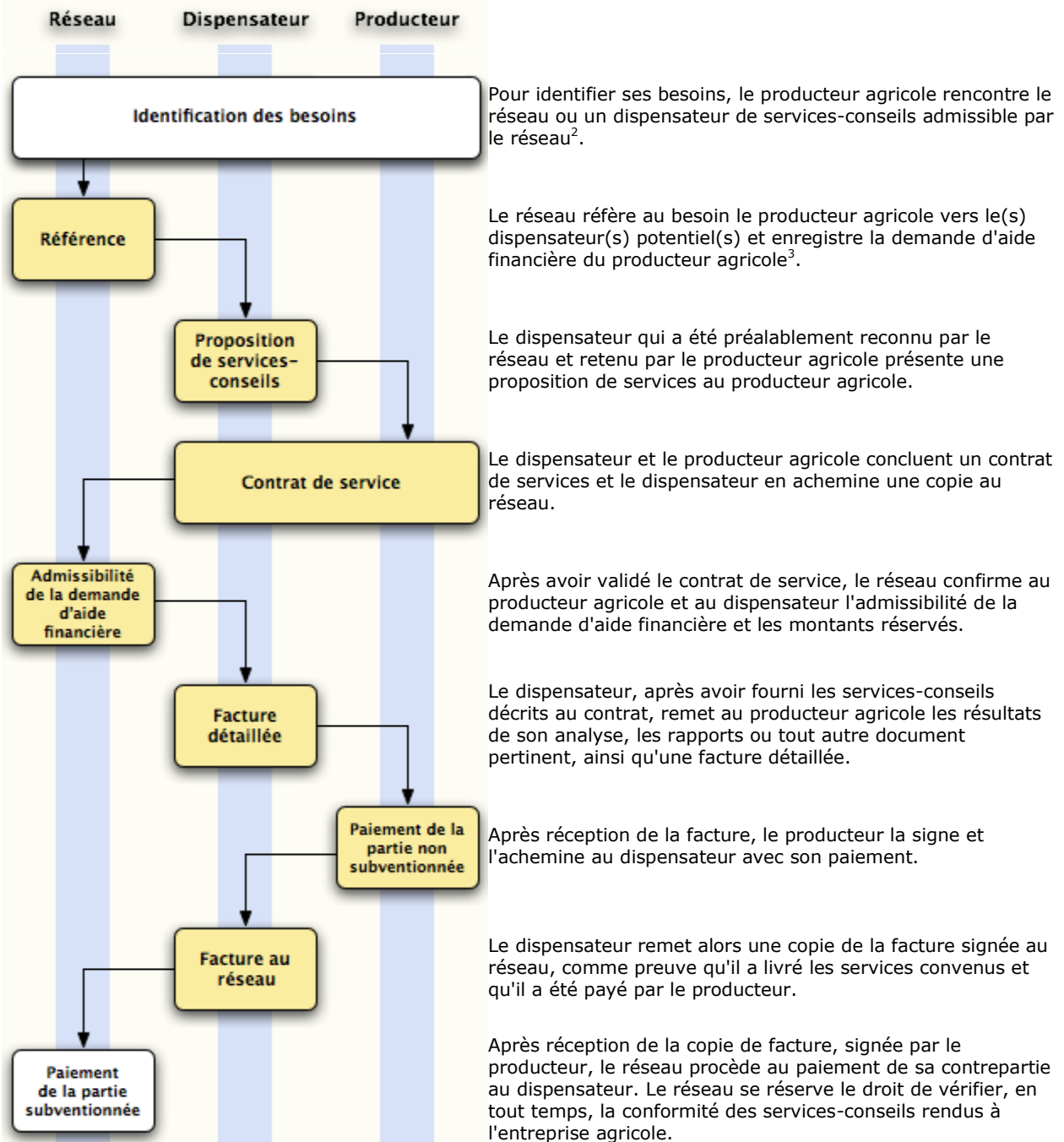
La mise en place du nouveau cadre d'intervention en matière de services-conseils représente un défi de taille pour l'ensemble des acteurs. Les résultats présentés dans ce rapport montrent qu'en dépit des changements engendrés, les entreprises ont eu accès à l'accompagnement dans les domaines d'activités couverts par les mesures d'aide financière, malgré une baisse de la clientèle.

Pour la prochaine année, divers besoins, enjeux et préoccupations feront l'objet d'une attention particulière de la part de la CSC en lien avec les activités des réseaux Agriconseils :

- **Offrir des services-conseils à la hauteur des attentes des entreprises agricoles**
Un sondage mesurant la satisfaction de la clientèle en ce qui concerne les services-conseils doit être réalisé. Il est primordial de vérifier si les services-conseils offerts répondent aux besoins de la clientèle. La collaboration des réseaux Agriconseils pour cet exercice apparaît être la solution gagnante.
- **Faire la promotion des réseaux Agriconseils et de leur offre régionale d'aide aux services-conseils**
Plus que jamais, il est important de faire valoir le rôle de guichet régional en matière de services-conseils des réseaux auprès des entreprises agricoles et agroalimentaires, des conseillers agricoles et des partenaires régionaux. Par ailleurs, la promotion de l'offre régionale d'aide aux services-conseils auprès de la clientèle assure le recrutement de nouvelles entreprises et la promotion de l'offre de service des conseillers agricoles inscrits aux réseaux Agriconseils.
- **Consolider l'offre de services-conseils aux entreprises**
L'offre de service des conseillers inscrits aux réseaux doit être en adéquation avec les besoins des entreprises. La CSC et les réseaux Agriconseils doivent s'assurer que les entreprises agricoles aient accès aux conseillers sur tout le territoire québécois, dans les productions et champs d'intervention souhaités.
- **Soutenir les réseaux Agriconseils**
La CSC appuie les réseaux dans la réalisation de leurs mandats et dans l'amélioration continue de leurs opérations et mode de fonctionnement afin d'accroître leur efficacité. Elle supporte les administrateurs dans la gouvernance de cette organisation en respect de l'autonomie de celle-ci. Par exemple, ce soutien prendra la forme de guides en gestion des ressources humaines, procédures de gestion des plaintes, etc.
- **Accompagner les CCAE dans la transition de leur offre de services-conseils en agroenvironnement**
La CSC poursuivra son accompagnement des CCAE dans la transition de leur offre de service vers des services-conseils à l'acte soutenus pour le PSC.

La réflexion stratégique de la Coordination services-conseils devra intégrer ces besoins, enjeux et préoccupations et voir comment mettre en œuvre ces actions.

Cheminement d'une demande de services-conseils



² Dans le cadre d'activités subventionnées, le réseau régional **devra avoir conclu** une entente avec le dispensateur par laquelle il établit l'admissibilité de ce dernier.

³ Lorsqu'une entreprise agricole nécessite l'intervention de plus d'un dispensateur (ou conseiller), le producteur agricole pourra coordonner les travaux ou encore mandater le réseau ou le dispensateur admissible de son choix.

